

2022

APPEL À COTISATIONS

AMICALE de :

SITUATION : Nombre d'adhérents :

- Actifs (Marins ou anciens marins) :

- Sympathisants :

- Autres (Veuves, membres d'honneur, bienfaiteurs,) :

TOTAL (1) :

Nom et adresse du destinataire des vignettes :

.....

.....

.....

Date : / /

Signature du président ou du trésorier (rayer la mention inutile) :

| | Nombre | Prix unitaires | TOTAUX |
|--------------------|---------------------|----------------|--------|
| Vignettes 2022 (*) | Adhérents (1) | 11,00 € | |
| A PAYER : | | | |

() Conformément au paragraphe n° 5 (Résolution 2020/5 de la note circulaire n° 128 FAMMAC du 03/11/2020).*

(1) Tout membre d'amicale (actif, sympathisant, ...) doit s'acquitter du timbre fédéral et ce à quel que titre qu'il soit affilié.

IMPORTANT : Joindre votre règlement par chèque bancaire libellé à l'ordre de la FAMMAC.

Ne pas omettre de nous adresser la composition du bureau de votre amicale à l'issue de la dernière assemblée.